

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 24 FEV. 2014

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe exceptionnelle, organisé au titre de l'année 2013 du ministère de la culture et de la communication

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 5 mai 1992 modifié fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure et au grade de technicien(ne) d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2013 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Florence CAILLIERET, cheffe de travaux d'art, adjointe au chef de service de la régie des œuvres, établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2013.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Eric LAFOREST, technicien d'art de classe exceptionnelle, responsable adjoint de l'atelier de restauration des documents graphiques, département de la conservation, service à compétence nationale des Archives Nationales de Pierrefitte-sur-Seine ;

- Madame Anabelle PALIGNAC, technicienne d'art de classe exceptionnelle, chargée de mission muséographie, service à compétence nationale du musée d'archéologie nationale et du domaine national de Saint-Germain-en-Laye ;
- Madame Gwendaline VENET technicienne d'art de classe exceptionnelle, artiste licière, Manufacture de la Savonnerie ,service à compétence nationale du Mobilier national.

Article 2

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la culture et de la communication.

Fait le 24 FEV. 2014

La ministre de la culture et de la communication,
Pour la ministre et par délégation :
La chef du service des ressources humaines,



C. CHÈRIE